

Liberté Égalité

Le ministre

Paris, le. 1 3 AOUT 2024

Mesdames et Messieurs les membres du Comité national de l'eau,

Comme l'énergie est au centre des politiques d'atténuation du changement climatique, la gestion de l'eau sera au cœur de l'adaptation de notre pays aux effets du changement climatique. En tant que ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, j'ai œuvré ces deux dernières années pour impulser une dynamique forte avec l'ensemble des instances de gouvernance et des usagers de la ressource en eau.

En pleine crise sécheresse, nous lancions à Marseille en septembre 2022 le premier chantier de la planification écologique sur la gestion de l'eau. Six mois plus tard, le 30 mars 2023, le Président de la République annonçait le Plan eau à Savines-le-Lac, un plan de 53 mesures pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau. Ce plan, fruit d'un très important travail de co-construction avec le Comité national de l'eau et les Comités de bassin, apporte des réponses concrètes pour atteindre 3 grands objectifs :

- économiser au moins 10% d'eau d'ici 2030 en organisant la sobriété de tous les usages ;
- 2. optimiser la ressource disponible, en développant notamment une logique d'économie circulaire de l'eau;
- 3. préserver la qualité de l'eau, en particulier les captages d'eau potable.

Un peu plus d'un an après son lancement, je tiens à saluer l'adhésion et la mobilisation des territoires et des secteurs économiques, contribuant à des avancées notables et inédites en faveur de la politique de l'eau.

Les collectivités et les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens ont progressé dans leur appréhension concrète des enjeux de sobriété hydrique. Chaque grand bassin versant métropolitain est à présent doté d'une trajectoire de sobriété déclinant l'objectif de -10% d'eau prélevée d'ici 2030. Pour la première fois, la baisse de consommation d'eau potable a atteint -3% en 2023 en France.

Un travail approfondi a été engagé avec l'industrie, encourageant une dynamique de progrès et d'exemplarité, avec un accompagnement spécifique de 50 sites industriels (représentant 25% de consommation d'eau de l'industrie française), précisant le cadre réglementaire s'appliquant aux ICPE en période de sécheresse et stimulant le développement de solutions innovantes avec l'appel à projets Innov'Eau dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

.../...

Une impulsion forte a été donnée pour davantage recycler l'eau, valoriser les eaux non conventionnelles. Le cadre réglementaire a ainsi profondément évolué avec la publication de trois paquets de textes réglementaires relatifs respectivement :

- à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), notamment pour l'irrigation, l'arrosage des espaces verts et les usages urbains;
- aux usages de l'industrie agroalimentaire;
- aux usages domestiques des eaux non conventionnelles.

L'accompagnement des porteurs de projets a été structuré et un dispositif spécifique vient d'être lancé en faveur des territoires littoraux.

Après des années d'érosion des moyens financiers et humains alloués aux agences de l'eau, nous avons inversé la tendance, avec l'objectif d'augmenter leurs moyens d'intervention de 20% pour leurs 12° programmes 2025-2030. En cohérence avec les ambitions du Plan eau, nous sommes en train de concrétiser la plus importante réforme des redevances des agences de l'eau depuis 30 ans, renforçant l'incitativité et la lisibilité de la fiscalité de l'eau, avec notamment la publication récente des textes réglementaires relatifs aux redevances sur l'eau potable et l'assainissement. De plus, l'enveloppe des Aqua Prêts de la Banque des territoires a été doublée pour s'élever à 4 milliards d'euros sur 2023-2027, dont 1,4 milliards d'euros ont déjà été mobilisés, preuve des attentes des bassins et de la volonté politique de nombreux territoires.

Enfin, nous avons apporté d'importantes amélioration à la gestion des sécheresses, tant en matière de pilotage de la gestion de crise, que sur l'information et la sensibilisation de nos concitoyens et de l'ensemble des usagers de l'eau (outil VigiEau, campagnes de communication...).

La première année de mise en œuvre du Plan eau, l'accent a été mis sur la sobriété. Pour la deuxième année, j'ai souhaité engager une dynamique forte sur deux chantiers qui me semblent absolument prioritaires : l'adaptation des territoires frappés de plein fouet par le changement climatique et la protection des captages d'eau potable.

Ma stratégie a été de faire des territoires les plus affectés des démonstrateurs de l'adaptation de nos sociétés au changement climatique. C'est dans cette logique que j'ai mobilisé une enveloppe exceptionnelle de 30M€ de l'Agence de l'eau Artois-Picardie en soutien au Pas-de-Calais durement touché par les inondations. Dans les Pyrénées-Orientales, qui subissent une sécheresse historique depuis plus de 2 ans, j'ai présenté le 22 mai un Plan de résilience pour l'eau, avec une première marche d'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse de 10M€ pour des projets concrets à démarrer très rapidement. A Mayotte qui enchaîne crise de l'eau et crise sanitaire (la propagation du choléra étant étroitement lié à l'accès à l'eau pour l'hygiène), le Plan eau Mayotte devra permettre de franchir le mur d'investissement nécessaire à la sortie de cette spirale de crise et sécuriser de manière pérenne l'approvisionnement en eau potable. L'enjeu sera de préparer plus largement notre nation à ces changements globaux, avec le Plan national d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, dans un contexte où les dépassements de seuils sanitaires se multiplient, nous devons renforcer la protection des captages d'eau potable. Un travail interministériel a été engagé avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Une feuille de route a été définie dans ce cadre pour organiser à compter de septembre un chantier associant largement les parties prenantes, avec l'objectif de préciser la définition des captages sensibles et d'élaborer un guide de gestion des risques destiné aux préfets.

La finalisation du financement du Plan eau, via le travail parlementaire sur le projet de loi de finance et via le vote des taux dans les comités de bassin, doit permettre de concrétiser le Plan eau dans son ensemble définitivement.

Nous avons impulsé un nouvel élan aux politiques de l'eau. Rien de tout cela n'aurait été possible sans vous! Je tiens à saluer votre implication déterminante sous l'autorité de votre président Jean LAUNAY. Je vous remercie pour le travail conduit collectivement. Je sais que vous serez pleinement mobilisés pour poursuivre la mise en œuvre du Plan eau.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe BECHU